

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

DECLARATION DE POLITIQUE EDUCATIVE

AVRIL 2000

1. INTRODUCTION

Malgré les efforts consentis au cours des dernières vingt cinq années, l'éducation en Guinée Bissau continue de traverser une crise profonde. Cette crise, dont les signes les plus évidents sont : le manque aigu de main d'œuvre qualifiée dans toutes les sphères de l'économie et de la société, et le calvaire des étudiants guinéens à l'étranger, deux maux qui remettent en cause le développement durable du pays.

L'insuffisance des ressources humaines qualifiées est ressentie dans toutes les couches de la société. Toute l'administration publique ainsi que le secteur des entreprises privées souffrent d'une manière de plus en plus dramatique des conséquences d'un enseignement peu efficace, qui produit tous les ans des centaines de diplômés dépourvus des connaissances et aptitudes qui doivent faciliter leur insertion dans le marché du travail.

Il est urgent de définir un cadre de politique qui oriente une correcte identification des objectifs, un choix des priorités et l'élaboration de stratégies et de plans d'action réalistes, en vue de freiner à court terme la dégradation de la qualité de l'enseignement, et à moyen terme d'adopter un programme plus ambitieux d'évaluation qualitative et de modernisation du système éducatif.

Voilà précisément l'objectif de la présente déclaration de politique qui synthétise notre vision du secteur et définit les priorités qui orienteront l'action du Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie (MECT) durant le quinquennal 2000 - 2004 qui en grande partie coïncidera avec la mise en œuvre du projet d'appui à l'éducation de base, financé par le Gouvernement, la Banque mondiale et l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI). Dans le cadre du programme du gouvernement en faveur du secteur, cette déclaration de politique sera le principal document d'orientation macro-éducative du pays. Il tâchera

d'articuler toutes les interventions présentes et futures dans le domaine de l'éducation.

2. L'EVOLUTION RECENTE

L'éducation en Guinée Bissau est confrontée à de graves défis. Malgré une expansion modérée au cours de la dernière décennie, l'accès à l'éducation de base reste limité, en particulier pour les filles. La qualité de l'enseignement est faible et tend à se dégrader. Le système de gestion des ressources humaines, financières et physiques est défectueux.

Durant les premières années post-indépendance, l'école guinéenne a connu une période d'expansion sans précédent, accueillant en 1977, près de cent mille (100.000) élèves. Mais tout de suite après, elle perdait environ dix mille (10.000) d'entre eux entre 1981 et 1987 en flagrante contradiction avec l'idéal politique, le discours officiel de l'époque et la croissance démographique.

Au cours de la décennie 90, cependant, une évolution positive de la population scolaire sera à nouveau enregistrée, grâce à diverses interventions du gouvernement, des ONG et du secteur privé. Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base est passé de 42%, en 1992/93 à 61% en 1997/98. Cette évolution cache, cependant, une réalité préoccupante : l'exclusion des filles du système éducatif. Le taux brut de scolarisation des filles durant la même période a lentement évolué passant de 32% à seulement 42% alors que celui des garçons passait de 55% à 75%.

Les limites à l'accès s'expliquent en partie par l'insuffisance de l'offre scolaire et par sa mauvaise répartition. Une partie considérable des écoles dans les zones rurales n'offre pas le cycle complet d'enseignement de base de la 1^{ère} à la 6^{ème} année. Dans 10% et 23% des écoles rurales l'enseignement primaire se termine respectivement en 1^{er} et 2^{ème} année.

Quant à l'enseignement secondaire, l'offre se limite à 15 lycées publics, qui en 1996/97 totalisaient 26 mille élèves, la même année seuls 8000, élèves environ 6% du groupe d'âge éligible étaient inscrits, un chiffre nettement inférieur à la moyenne de 18% pour l'Afrique subsaharienne.

L'enseignement technico-professionnel occupe une place marginale étant donné la primauté accordée à l'enseignement dans les lycées. Les effectifs ont stagné pendant longtemps, en partie en raison de la faible diversité de l'offre de formation laquelle n'a pas suivi les tendances du marché de l'emploi mais aussi en raison des maigres ressources allouées à ce niveau d'enseignement.

L'enseignement universitaire en est à ses premiers balbutiements. Il existe seulement 3 programmes qui mènent au niveau de la licence en médecine, droit, formation des enseignants du secondaire, mais tous sont confrontés à de graves difficultés de financement et de fonctionnement.

L'éducation préscolaire conçue pour préparer et adapter l'élève à l'école est quasi inexistante, se limitant à quelques rares établissements dans les principales zones urbaines.

Le faible rendement interne du système constitue un autre aspect de la crise de l'école guinéenne. Les taux élevés de redoublement et d'abandon de 20% et 18% respectivement en 1997/98 et les bas taux de performance sont des indices de faibles niveaux d'efficacité et de qualité. La preuve en est la faible performance cognitive des élèves dans toutes les épreuves et le temps disproportionné passé en moyenne par élève pour l'obtention du diplôme. Un élève a généralement besoin presque du triple du temps normal pour compléter un cycle scolaire.

La baisse de la qualité est d'une manière intrasèque liée à la précarité de l'infrastructure scolaire, la pauvreté de l'équipement, le manque de

manuels scolaires et de supports d'orientation pédagogique pour le maître, la faible qualification des enseignants, l'inadéquation entre les contenus des programmes et le milieu social et culturel de l'élève tout comme la méthode inappropriée de l'enseignement de la langue portugaise.

Par ailleurs, une partie considérable des problèmes cités proviennent de l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur de même que du faible système de gestion et responsabilisation.

En 1998 le budget de l'état pour l'éducation correspondait à 1,7% du PIB, alors que la moyenne pour l'Afrique sub-saharienne se situait à 4% du PIB à la même période. En moyenne, le coût unitaire d'un élève guinéen, estimé à 28 \$ E.U, équivaut au tiers de ce coût dans la région Afrique.

Les chiffres présentés ci-dessus indiquent l'effritement de la politique sociale du gouvernement et la diminution de sa capacité à allouer des ressources additionnelles au secteur de l'éducation , en particulier depuis la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel.

A cette situation sont venues s'ajouter de graves distortions dans le recrutement, paiement et gestion du personnel enseignant, et des retards systématiques dans le paiement des salaires, lesquels ont été des facteurs de démotivation d'une grande partie des enseignants et de détérioration de leur image de marque et de leur relation avec la profession.

Toutes ces déficiences structurelles dans la gestion du système éducatif ont provoqué une instabilité permanente dans l'activité enseignante, qui sont presque toujours à l'origine des divergences entre le gouvernement et les organisations représentatives des enseignants et donnent lieu à de graves paralysies des cours et à de plus en plus de

revendications sous forme de grèves prolongées qui frustrent les attentes des élèves, des familles et de la société.

Le conflit armé est venu aggraver la précarité de la situation éducative. Environ 110 salles de classe ont été détruites. 2000 pupitres endommagés et les installations électriques de nombreuses écoles désactivées ou dans les pires conditions. Une des conséquences plus visibles de cette situation est la réapparition des baraques improvisées sans le minimum de conditions physiques et d'équipement tenant lieu de salles de classe à plus 300 groupes d'enfants. Malgré l'effort consenti par le gouvernement d'Unité Nationale (GUN) pour payer les salaires, la dette du ministère vis à vis des enseignants additionnée aux bourses à payer aux élèves de l'Ecole Normale d'Education Physique et des Sports (ENFED) et de l'Ecole Normale des Instituteurs « 17 février » a atteint en janvier 2000 un milliard de francs CFA. Pour davantage aggraver la situation, presque tous les projets de développement du secteur laissés en souffrance attendent d'être repris, ce qui prive le MECT d'importants moyens de mise en œuvre de sa politique.

En résumé, aux problèmes structurels du système éducatif se sont ajoutées les difficultés conjoncturelles causées par la guerre qui a tourmenté le pays 11 mois durant. C'est dans ce contexte que l'on tentera dans un délai de 4 ans d'inverser la tendance prolongée de détérioration de l'enseignement, d'effectuer les études nécessaires et de préparer un programme intégré à long terme de consolidation des acquis et de modernisation du secteur en vue d'offrir enfin à la Guinée Bissau une éducation de qualité à l'heure des grands défis du troisième millénaire, remarquablement technologique et globalisant.

3. LES DEFIS LES PLUS URGENTS

Face à cette situation, les défis qui se posent à notre éducation sont considérables. Les propositions de solution aux principaux problèmes du

secteur se situent dans le sillage des tentatives effectuées dans le passé pour remédier aux problèmes identifiés ci-dessus et avancer. Ainsi, les solutions obéissent à un principe clair : consolider les résultats positifs de l'action antérieure, valoriser les leçons tirées de l'expérience et développer avec le maximum d'efficacité de nouvelles actions inéquivoquement orientées vers des résultats à atteindre en un temps défini.

En 1995, la conférence nationale sur l'Education a reconnu la nécessité de définir une politique d'éducation et de créer une structure de coordination entre le Gouvernement et les partenaires pour harmoniser les différentes interventions dans ce domaine.

Les études prospectives a long terme effectuées par l'INEP en 1996 ont révélé un programme de développement des ressources humaines comme l'une des principales aspirations des Guinéens.

On peut affirmer que ces tentatives de définition, d'orientation de politique éducative ont échoué avant tout, en raison d'un manque de forte volonté politique et du fossé entre le discours officiel et la pratique politique des gouvernements successifs. Ces derniers ont toujours hésité à adopter officiellement une politique d'éducation et de formation, et à fournir des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi, le principal défi actuel consiste à créer les conditions requises et mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des changements indispensables au sein des institutions éducatives grâce à une large participation des intéressés, en particulier les communautés rurales. Les changements doivent viser avant tout l'inversion de la tendance à la détérioration du système éducatif, le développement de l'accès à l'éducation et à la formation mais avec plus d'équité et une amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif afin de faciliter la création des capacités pour le développement durable du pays.

Par ailleurs la nouvelle école en construction devra être en mesure de créer un cadre culturel et pédagogique qui permette à l'élève d'arriver à une synthèse dynamique de connaissances, d'aptitudes et de valeurs, indispensables à son insertion harmonieuse dans la société moderne.

4. NOTRE VISION DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Notre vision est que la Guinée-Bissau, à la fin du premier quinquennal devra avoir unifié l'enseignement de base (de la 1^{ère} à la 6^{ème} année) qui recevra 70% des enfants en âge scolaire dont 45% des effectifs seront des filles.

Cet enseignement aura des taux de redoublement et d'abandon inférieurs à 15%, permettra aux diplômés de lire et d'écrire correctement le portugais. Il développera chez les enfants, les attitudes et les aptitudes favorables à leur insertion dans la communauté. Il permettra de progresser aux niveaux supérieurs de l'éducation et l'adaptation à la formation professionnelle et au marché du travail.

L'enseignement secondaire aura une durée plus longue, de nouveaux matériels curriculaires et une plus grande diversité de filières professionnelles afin d'associer le savoir théorique à la formation pratique. Il sera également de qualité plus élevée étant donné les meilleures conditions générales d'apprentissage. Une attention particulière sera accordée à l'enseignement des langues étrangères prenant en considération l'intégration régionale et l'accès à l'information, à la connaissance à la formation et au marché du travail au delà des frontières. Dans ce sens, outre le portugais, l'enseignement du français et de l'anglais sera un important axe d'action.

L'enseignement professionnel gagnera en importance avec l'élargissement de sa capacité d'absorption et la diversification de l'offre de formation. Il devra accueillir le triple des effectifs actuels dans des

domaines de formation plus variés y compris l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Une vision globale du secteur de l'éducation/formation doublée d'une conscience de l'intérêt national, stimule la concertation avec les autres départements de l'Etat et le secteur des entreprises publiques et privées en vue du développement des possibilités et l'amélioration de la qualité de la formation.

L'enseignement supérieur sera fédéré dans un collège universitaire, avec un plus grand nombre d'offres de formation efficace, prenant en compte le potentiel du pays en termes économiques financiers et la nature du marché national et régional du travail. L'université devra être un centre d'excellence, avoir un financement viable afin de former des cadres supérieurs dans divers domaines du développement. Elle associera également la recherche et le développement scientifique et technologique à la formation.

L'alphabétisation et l'éducation des adultes dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie au sein des organisations de production et de commercialisation, et dans certaines communautés rurales, sera un cours dispensé dans toutes les régions du pays, qui permettra de réduire le taux d'analphabétisme dans le pays de 67% à 55% en 2005.

5. LES PRIORITES DU SECTEUR DE L' EDUCATION ET DE LA FORMATION

Concernant les problèmes structurels et conjoncturels graves qui affectent l'éducation et la formation, le MECT prend l'engagement ferme par la présente déclaration de politique d'orienter et d'articuler dans les prochaines années toutes les actions destinées à concrétiser la vision du gouvernement pour le secteur autour de cinq grands axes d'action prioritaire :

1. Réhabilitation des services de base et des infrastructures ;
2. Modernisation du système de l'éducation
3. Amélioration de la qualité de l'éducation
4. Expansion qualitative de l'éducation et de la formation
5. Revalorisation de la science et de la technologie.

Les mesures découlant des priorités ci-dessus énoncées seront synthétisées dans un plan d'action flexible qui sera élaboré avec la participation de tous les acteurs de l'éducation et de la formation. Le plan sera soumis à des révisions annuelles en vue d'ajuster les objectifs, les ressources et les délais aux changements conjoncturels.

5.1 Réhabilitation des services de base et des infrastructures

Ce domaine prioritaire vise à court terme à ramener la situation qui prévalait avant le conflit politico-militaire du 7 juin 1998. Il s'agit d'un programme d'urgence destiné à créer les conditions favorables au fonctionnement satisfaisant des institutions éducatives.

La réhabilitation des infrastructures éducatives détruites par la guerre à savoir 110 salles de classe à Bissau, qui permettra d'absorber 6% de la population scolaire actuelle entre dans ce cadre. Outre la réfection de certaines institutions telles le Centro Nacional de Formação Administrativa (Centre national de formation administrative CENFA) et les écoles normales supérieures et celles des instituteurs de même que l'Instituto Nacional para o Desenvolvimento da Educação (Institut National pour le Développement de l'Éducation INDE), d'importants travaux de réfection d'infrastructures seront réalisés dans 10 écoles à Bissau. Dans ce contexte, il faudra remplacer un nombre de salles de classes qui fonctionnent dans des installations appartenant aux forces armées et qui furent rendues à cette institution militaire durant le conflit armé.

De même, le MECT va doter les régions du Gabou et de Biombo, tout comme les sous régions de Bijagos et Engoré d'installations qui leurs sont propres afin de leur permettre de restituer les salles de classes qu'elles occupent actuellement, à leurs communautés respectives et mieux se désengager maintenant que les organisations à tous les niveaux du système éducatif sont appelées à jouer un grand rôle dans l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation dans tout le pays.

Etant donné l'ampleur des dégâts d'une part et la rareté des ressources d'autre part, la réfection, le rééquipement de ces établissements requièrent une concertation renforcée avec les partenaires internes et externes de l'éducation et de la formation afin de s'assurer de leur appui en idées et ressources en faveur du secteur.

Enfin, en vue d'assurer les succès des changements qui sont proposés maintenant, le MECT adoptera des mesures urgentes de correction des anomalies dans la gestion financière et des ressources humaines qui ont été parmi les principaux facteurs d'instabilité et de perturbation du système éducatif.

Pour atteindre cet objectif, le MECT adoptera dans un délai de trois mois en concertation avec le ministre de l'économie, celui des finances et les partenaires internationaux, un plan de régularisation définitive des salaires et indemnités dus aux enseignants.

Dans un délai de 3 mois, un audit de la gestion financière du ministère sera effectué en vue d'arriver à des propositions claires qui visent l'assainissement de la gestion financière et des ressources humaines. Cette mesure d'assainissement et de correction inclura :

- a) l'informatisation en l'espace de 12 mois du système de gestion des ressources humaines et financières du MECT ;

- b) la définition dans un délai de six mois d'un règlement du personnel du MECT sur la base d'un taux personnel non enseignant/personnel enseignant de 1/12
- c) l'établissement dans une période de 12 mois de termes de référence spécifiques pour les fonctionnaires de l'administration centrale et régionale du MECT.

La reconstruction en deux ans des 110 salles de classe détruites durant la guerre, la réhabilitation du CENFA des écoles normales et de l'INDE, ainsi que la construction des sièges régionaux et sous régionaux du Gabou, de Biombo, de Bubaque (Bijagos) et d'Ingoré, en l'espace de 18 mois, entrent toujours dans le cadre de la réhabilitation des services de base.

Quant au CENFA, étant donné le degré des attaques auxquelles il a été soumis en raison de sa situation dans la zone de plus grandes confrontations durant le conflit, sa réhabilitation nécessite des moyens considérables. Les négociations entamées avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'utilisation d'un solde disponible dans le pays nous permet de penser à une réhabilitation urgente d'une partie de cette importante institution de manière à arrêter le processus de détérioration et de lui faire reprendre ses activités aussitôt que possible. Il est indispensable de sauver ce qui reste sur le plan physique et humain du CENFA afin d'assurer sa participation dans la mise en œuvre de certains projets d'éducation/formation en voie de relance. On espère que cette réhabilitation partielle sera possible en l'espace de 18 mois.

Seront également terminés les travaux entrepris dans les installations du ministère afin de créer de meilleures conditions de travail pour les cadres dirigeants du secteur de l'éducation.

Par ailleurs, un mécanisme permanent de coordination de tous les projets et actions spécifiques des ONG et des communautés locales sera lancé dans six mois. La concertation avec les syndicats compétents sera un élément essentiel de la stratégie de dialogue et de participation dans la création des conditions de succès de la politique d'éducation et de formation.

5.2 Modernisation du système éducatif

Le but visé par la modernisation du système éducatif est tout d'abord d'unir en une même vision les efforts de nature structurelle mais dispersés en faveur de l'éducation pour conférer au système la cohérence, la rigueur et l'efficacité requises et rétablir sa principale raison d'être qui est de servir les enfants, les jeunes et la société bissau-guinéenne. Deuxièmement, le but visé est de corriger les déséquilibres qui se traduisent en l'effritement constant de la qualité et la baisse de l'efficacité interne et externe du système. Troisièmement, et en dernier lieu, les changements signifieront également la création des conditions requises pour l'expansion sélective, renforçant l'équité pour privilégier les groupes sociaux qui jusqu'ici ont été les plus défavorisés, notamment les filles dans les zones rurales.

Ainsi, d'ici quatre ans, nous aurons créé le cadre institutionnel et construit les bases techniques d'amélioration à tous les niveaux du système éducatif de la Guinée Bissau alors fonctionnera le projet d'enseignement supérieur ajusté aux contraintes financières du pays, mais suffisamment audacieux pour galvaniser le capital humain national face aux défis de la modernité et de la globalisation.

Etant donné les avantages reconnus de l'éducation pré-scolaire (EPE) à savoir : faciliter la socialisation de l'enfant, permettre les premiers contacts avec la langue d'enseignement primaire et faciliter aux parents des enfants, l'exercice d'activités professionnelles hors du foyer, le MECT

encouragera les ONG nationales et internationales, les organisations religieuses et communautaires, les opérateurs privés et les institutions publiques à jouer un rôle plus pertinent grâce à un ensemble de mesures incitatives à caractère essentiellement juridico légale.

Le MECT va promouvoir avec diligence l'étude préalable de la situation qui vise à recueillir des subventions pour la préparation de mesures incitatives à l'expansion et à l'amélioration de la qualité de l'EPE de même qu'à l'introduction du pré-primaire. On espère que les subsides nécessaires à l'étude de la situation de l'EPE proviendront des économies réalisées de la gestion efficace des projets en cours d'exécution ou de dons supplémentaires à cet effet.

Afin de satisfaire les besoins d'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux notamment les enfants handicapés, abandonnés ou ayant des besoins spéciaux, le MECT créera un groupe de réflexion sur l'enseignement spécial qui présentera au bout d'un an, des propositions concrètes relatives aux possibilités d'intervention dans ce domaine.

Par ailleurs, sur la base de la programmation de l'année prochaine, des mesures seront prises pour la création de conditions de réorganisation des programmes d'études et de formations des enseignants en vue d'introduire en 2002 dans le système éducatif l'enseignement du portugais comme deuxième langue partant des résultats d'expériences pilotes menées dans le passé et utilisant en particulier les langues nationales.

Une des réformes les plus importantes sera l'unification effective et pédagogiquement correcte de l'enseignement de base, avec la création d'un cycle unique allant de la 1^{ère} à la 6^{ème} année, organisée en étapes et dispensée dans une seule école : l'école de l'enseignement de base avec une étape préalable durant l'année scolaire 2000/2001 qui consistera

dans toutes les écoles du pays à offrir les quatre premières années d'enseignement de base.

L'effort est énorme mais l'objectif semble être à la portée du MECT, qui part du principe que par sa pertinence et son caractère juste, la mesure mérite d'être appuyée par les partenaires de l'éducation en Guinée-Bissau. Cette mesure vise à réduire les inégalités dans l'accès à l'école et à augmenter l'efficacité interne du système. L'enseignement de base continuera d'être notre principale priorité. Sa mission sera essentiellement d'enseigner à lire à écrire et à compter en portugais en renforçant certains apprentissages sur le milieu physique et social ainsi que les notions élémentaires de science et de technologie.

Ainsi, dans la perspective de l'éducation pour la citoyenneté, l'enseignement de base initiera les élèves, les enseignants et les familles à la connaissance des questions liées à la protection de l'environnement à la santé publique , en particulier à la prévention des grandes menaces que sont le paludisme et le SIDA et à la paix comme condition de développement.

Dans le passé, la priorité à l'enseignement de base a été considérée de manière quasi exclusiviste et la confusion a causé des effets pervers dans les objectifs initialement fixés. Il est clair qu'il ne peut y avoir d'expansion ni amélioration de la qualité de l'enseignement sans un enseignement secondaire bien structuré et convenablement appuyé de manière à servir de référence de qualité et source de ressources humaines qui fournit en aval les enseignants.

Nous pensons précisément qu'il n'y a pas de contradiction entre un enseignement de base prioritaire et accorder une grande attention à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle, tout comme à l'EPE et à l'alphabétisation et l'éducation des adultes, et que ces

changements sont certes modestes mais couvrent tous les secteurs de l'éducation et de la formation de même qu'ils sont tournés vers l'avenir.

Notre engagement concernant les changements structurels dans l'enseignement secondaire se traduira dans l'immédiat en quelques études et analyses qui seront à la base des décisions cruciales pour la question. Ces études et analyses qui devront être réalisées dans un temps très court en exploitant le plus possible les résultats des recherches antérieurement menées à bien. Elles devront être à la base des décisions sur les aspects suivants de la problématique de l'enseignement secondaire :

- fin de la voie unique des études de lycée, une offre de filière professionnalisante à partir de la 3^{ème} (10^{ème} année) ;
- élargissement de l'éventail de choix grâce à une réorganisation des disciplines et la création de nouveaux groupes de carrières professionnelles ;
- introduction dans le programme complémentaire des lycées, des disciplines d'initiation à l'économie et à la sociologie afin de familiariser les jeunes avec les concepts de création et de gestion de richesses nationales, l'origine et la raison des dépenses publiques, l'organisation politique de l'Etat, les principes et le fonctionnement de la démocratie, de la paix, la tolérance et les droits de l'homme ;
- création dans un délai de trois ans d'un lycée polytechnique avec un curriculum très professionnalisant comme alternative crédible à l'enseignement secondaire général ;

- développement d'un sous-système d'éducation des adultes en conformité avec la philosophie d'éducation pour tous tout au long de la vie.

Toujours dans le cadre de la modernisation du système d'enseignement , le MECT déploiera des efforts visant à atteindre les résultats suivants :

- introduction à court terme de la 12^{ème} année comme mesure de poursuite de la qualité, mais également de garantie de succès des étudiants guinéens dans l'enseignement supérieur dans le pays et à l'étranger ;
- révision de la politique d'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement secondaire général et technique professionnel prenant en compte les langues nationales, le portugais comme deuxième langue et le français et l'anglais comme langues régionales et langues d'accès à la science et à la technologie. En même temps l'espagnol et l'arabe devront être introduits dans l'enseignement en régime facultatif ;
- introduction de l'informatique dans les lycées. Le caractère irréversible de la mondialisation exige que l'on donne aux jeunes les voies d'accès à l'information et au marché du travail. Ainsi le MECT introduira dans les deux prochaines années l'enseignement de l'informatique dans l'enseignement secondaire et assurera l'accès des établissements du secondaire à l'Internet ;
- révision du système de formation et du profil académique et professionnel des enseignants en vue de réduire l'éventail de diplômes et améliorer la qualité et le statut des enseignants ;

- intégration des écoles normales dans une faculté des sciences de l'éducation ayant pour vocation d'offrir des cours de formation des enseignants pour l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, ainsi que d'autres formations à caractère pédagogique et éducatif.
- Création dans un délai d'un an d'un centre d'information scolaire et d'orientation professionnelle, où les élèves et les familles pourront obtenir les informations sur les cours de formation existants et l'orientation sur les filières professionnelles
- Relance et dynamisation de l'enseignement professionnel et technologique dans les quatre prochaines années, en particulier par la création, d'ici 2002 d'une école de formation professionnelle et technologique de haut niveau et d'un institut de formation agricole, pour aider à concilier l'enseignement et les réalités économiques et sociales de la Guinée Bissau.
- Prolongation de l'horaire scolaire journalier pour atteindre six heures pour mettre fin d'ici 2003 au triple flux dans 80% des écoles. Cette mesure sera accompagnée d'une normalisation de la charge horaire de l'enseignant et d'une réduction à 50% du nombre d'enseignants sous contrat.

Des expériences d'autogestion seront promues à tous les niveaux de l'enseignement dans le domaine de l'organisation de l'activité scolaire y compris en ce qui concerne le personnel enseignant. Les possibilités qu'offrent des ONG seront exploitées et les autres entités privées assumeront intégralement ou en partenariat avec le ministère de l'Education de la Science et de la Technologie, la gestion de certaines écoles.

Le MECT procédera dans un délai de deux ans à l'étude de la situation, au choix du modèle, à l'élaboration du projet et à l'étude de faisabilité de l'Université de la Guinée Bissau. Il s'agit d'une décision d'importance majeure pour le pays et qui doit reposer sur une information technique économique et financière crédible. L'hypothèse de travail est cependant de compléter enfin le système de formation en Guinée Bissau en réunissant les cours déjà existants et en élargissant la gamme d'offres de formation sans négliger la qualité et la viabilité financière.

Nous nous efforcerons d'améliorer le dialogue avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour développer les possibilités d'éducation et de formation à l'extérieur de manière à accroître le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur dans les domaines de grande pertinence pour le développement économique social et culturel du pays.

Tous ces changements vont impliquer que le gouvernement s'engage sérieusement à traduire en pratique son option d'élever l'Education à la tête de ses priorités. A cet effet, nous prendrons les mesures qui s'imposent pour arriver à l'augmentation graduelle de la part de l'Education dans le budget global de l'Etat et atteindre 25% en 2004, augmentant en même temps la part de l'investissement dans le budget de l'Etat en faveur de l'éducation.

Le statut du personnel enseignant mérite une attention particulière, si nous voulons assurer la stabilité professionnelle et le maintien des meilleurs enseignants dans le système. Dans cette perspective, il sera procédé dans un délai d'un an à la révision du statut de la profession enseignante, de manière à garantir la promotion grâce à la compétence, au mérite, et améliorer l'image et le prestige social de l'enseignement.

Afin d'éliminer les retards dans le paiement des salaires, en collaboration avec le ministère des finances, le mécanisme de paiement régulier des salaires et indemnités sera révisé et fonctionnera cette année

grâce à un fond de garanti crée exclusivement à cet effet. Parallèlement, tout sera fait pour décentraliser le processus de paiement des salaires en utilisant chaque fois que cela sera possible le système bancaire.

Les réformes énoncées ci-dessus ne pourront réussir que si les mesures préconisées et les décisions à prendre sont basées sur des informations statistiques fiables et pertinentes. Raison pour laquelle, la réorganisation du système des productions statistiques et d'informations pour la gestion de l'éducation est une tâche urgente à exécuter dans un délai d'un an. Dans les 24 mois prochains, nous devons être en mesure de mettre en place un système intègre d'information pour l'action dans le secteur de l'éducation grâce à l'informatisation de la production des statistiques scolaires et en relevant le réseau des régions et à la base de données (BDD) du GEP par ordinateur, téléphone et l'Internet.

Pour faire face à la crise énergétique et à l'absence de réseau stable dans la majeure partie des régions, le MECT et ses partenaires prévoient d'acquérir des groupes électrogènes outre l'achat de matériel informatique et les activités de formation pour ses usagers.

La modernisation du secteur éducatif présuppose le renforcement de la capacité institutionnelle du MECT, qui devra se doter de ressources humaines qualifiées dans les domaines les plus divers de l'éducation en particulier, en ce qui concerne la conception et l'évaluation des politiques et des projets, l'administration et la gestion financière et des ressources humaines, la planification de l'éducation et l'évaluation des programmes d'enseignement ainsi que l'évaluation pédagogique.

En attendant qu'il soit possible d'effectuer une évaluation extensive de la capacité technique et institutionnelle du secteur de l'éducation et de la formation dans les services centraux, les directions régionales et les instituts de formation et de recherche afin de concevoir un programme cohérent d'autonomisation, une attention particulière sera accordée à la

gestion des ressources humaines et financières, la coordination des projets et leur intégration graduelle dans le tissu institutionnel du système éducatif et la concertation avec les partenaires nationaux et étrangers dans le domaine de l'éducation et de la formation.

5.3 Amélioration de la qualité de l'éducation

En ce qui concerne l'éducation et la formation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement est la principale préoccupation du gouvernement. En fait, il ne sert à rien d'accroître les effectifs des élèves dans le système éducatif, si l'enseignement dispensé ne leur offre pas les instruments indispensables à leur insertion sur le marché du travail et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Outre les implications que ces changements annoncés ci-dessus auront sur la qualité de l'enseignement, certaines mesures spécifiques viseront l'amélioration des conditions d'apprentissage. Ces conditions portent sur les ressources à l'entrée (profil de l'enseignant, les matériels didactiques, l'espace physique) sur le processus d'enseignement/apprentissage (attitude et productivité de l'enseignant, gestion pédagogique, environnement de l'école et de la salle de classe) et les résultats de la combinaison plus ou moins efficace des ressources et des processus que sont l'efficacité du système et la qualité du certificat ou diplôme.

Dans ce domaine, les actions visent autant que possible à obtenir :

- un modèle minimal acceptable d'installations, de mobilier, et d'équipement scolaires garantissant la sécurité physique des personnes et des biens ;

- La révision des programmes d'enseignement, pour faire de l'enseignement de base, la première des priorités prenant en compte le projet urgent d'unification de ses deux cycles actuels ;
- l'évaluation des diverses politiques de formation des enseignants dans le but de rationaliser l'activité et d'améliorer le statut de l'enseignant sur le plan salarial et social tout en optimisant la relation efficacité coût ;

L'amélioration de la qualité ne se limitera pas à l'éducation de base, mais s'étendra également à l'enseignement secondaire et à l'enseignement technique et professionnel.

Toujours dans le cadre des efforts déployés pour développer l'expansion, l'équité et la qualité, le MECT et le Gouvernement adopteront les mesures appropriées pour relever le niveau de qualification du personnel enseignant à tous les niveaux d'enseignement grâce à la formation initiale et aux actions de formation continue, afin qu'au bout de quatre ans 60% des enseignants aient les qualifications requises au niveau où ils enseignent. En même temps, la répartition équitable et proportionnelle du personnel enseignant qualifié entre les établissements d'enseignement public du pays sera encouragée en augmentant jusqu'à 30% la proportion de femmes dans ce corps enseignant.

En ce qui concerne les ressources à l'entrée, nous relevons le défi de réformer en deux ans les curricula de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire afin que les contenus soient adaptés aux nouvelles exigences d'une éducation tournée vers la communauté et également attentive aux exigences de la modernité.

Concernant les manuels scolaires pour l'enseignement de base, il sera nécessaire d'augmenter la capacité nationale de production et de distribution de manière à disposer d'ici 2004 de l'ensemble de manuels de

base de la 1^{ère} à la 6^{ème} année dans les matières telles que : le portugais , l'éducation civique, l'étude du milieu physique et social, les mathématiques et les sciences naturelles. Concernant toujours l'enseignement de base, on envisage en quatre ans de doter 50% des 600 écoles de matériels didactiques (cartes, planisphères) etc.

Quant à l'enseignement secondaire, nous allons créer d'ici deux ans une bibliothèque de base avec tous les livres essentiels dans les domaines des sciences naturelles et sociales et des langues et de la littérature dans toutes les écoles. Nous adopterons déjà à partir de 2001 un ensemble de livres scolaires obligatoires (le cabas scolaire) pour l'enseignement secondaire, que cela soit dans les écoles publiques ou dans les écoles privées. Pour compléter ces efforts d'amélioration de la qualité, des laboratoires de physique, chimie et biologie seront installés dans toutes les écoles secondaires du pays . entre temps, tant qu'il n'y aura pas de débouchés à la 12^{ème} année, une année zéro va être adoptée dans l'enseignement supérieur pour combler les lacunes dans la formation des diplômés de l'enseignement secondaire général.

Nous allons consacrer une partie de nos efforts au cours des quatre prochaines années à la reconstruction des services d'inspection et au renforcement de leur capacité d'action face au défi de l'amélioration de la qualité.

Avec l'appui de ces services, nous allons adopter en 2001 un calendrier scolaire unique (en ce qui concerne le nombre d'heures et de jours de classe et des dates de commencement de la fin de l'année scolaire) mais flexible (qui permet les compensations internes en accord avec les impératifs locaux) ; cela sera valable sur toute l'étendue du territoire, ce qui permettra de perfectionner à partir de cette année même, les systèmes des examens nationaux et d'avoir une méthode d'évaluation plus rationnelle et plus efficace.

Nous allons en quatre ans réhabiliter 400 salles de classe dans toutes les régions du pays conformément aux besoins identifiés. Ces mesures nous permettront d'éliminer complètement les baraques d'ici 2004. En même temps pour prolonger la durée de vie des installations scolaires et améliorer les conditions générales d'apprentissage, nous allons approuver d'ici un an la politique et les procédés de conservation des écoles. Nous encouragerons également les initiatives d'entretien des infrastructures scolaires en créant des mesures incitatives spéciales à cet effet. Les mesures pourront inclure, entre autres des prix pour le meilleur établissement, le meilleur enseignant, les meilleurs élèves etc...

5.4 Expansion équitable de l'éducation et de la formation.

Enfin, l'expansion sélective, où le développement de l'accès, sera également une de nos priorités. Notre objectif est de consolider les acquis en milieu urbain et semi urbain et augmenter les effectifs en particulier en ce qui concerne les filles dans les écoles situées dans les zones les plus critiques du pays notamment à l'est et dans les régions agricoles.

Un des principes qui doit guider le plan d'expansion et l'équité pour que l'élargissement du réseau scolaire puisse viser la réduction des inégalités basées sur le genre ou la géographie. Avec cet élargissement sélectif de l'accès, nous espérons augmenter d'ici 2004 ; le taux brut de scolarisation de l'efficacité interne et du développement de la scolarisation féminine qui passera de 46% à 60%.

Dans le délai de 4 ans qui nous est imparti nous allons concentrer nos efforts, à rationaliser l'expansion de l'enseignement secondaire général dans les lycées aux dépens du développement de l'offre de formation professionnelle et technologique.

En coopération avec nos partenaires de développement, nous allons construire et équiper, en l'espace de quatre ans 1000 salles de classe, ce

qui permettra de scolariser plus de vingt cinq mille enfants. L'alphabétisation des adultes sera promue dans les communautés rurales et au sein des unités de production et de commercialisation en accordant la priorité aux femmes. Elle bénéficiera à environ dix mille personnes et contribuera ainsi à réduire l'analphabétisme dans la population jeune et adulte.

5.5 Revalorisation de la science et de la technologie

En attribuant la dénomination de ministère de l'éducation de la Science et de la Technologie au département d'état chargé de l'éducation, le gouvernement a montré qu'il était pleinement conscient de l'importance de la connaissance comme capital et facteur de progrès.

Raison pour laquelle, dans les domaines de la science et de la technologie, le MECT agira à partir de trois centres d'intérêt. Le premier rattache la science et la technologie (C&T) au projet d'enseignement supérieur pour le développement, le deuxième associe l'investigation et l'innovation au processus de création et de diffusion de connaissances et le troisième lie la C&T à la société

Ainsi, la promotion des études et des débats sur la C&T, l'organisation des institutions de recherche existantes en réseau national et la préparation de programmes spéciaux de transfert et de diffusion de connaissances et la valorisation des savoirs et expériences traditionnels acceptés, dans le cadre du projet Enseignement Supérieur pour la Guinée Bissau seront les principaux axes d'action du MECT dans le domaine de la C&T, car nous pensons que le développement ne sera durable que si la société est suffisamment imprégnée d'esprit scientifique.

6. CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Avec ce cadre politique d'intervention, le gouvernement de Guinée Bissau souhaite prouver son engagement ferme à réussir les changements structurels profonds dans le secteur de l'Éducation et de la Formation. Dans son choix des domaines prioritaires d'action, le MECT est guidé par l'urgente nécessité de développer l'accès des enfants et des jeunes à une éducation de qualité allant de pair avec le développement de l'individu, de la communauté et du pays.

La concrétisation de toutes ces mesures a néanmoins des préalables :

la stabilité politique dans le contexte d'édification de la démocratie dans le pays, le développement de la capacité institutionnelle du MECT et le renforcement de la solidarité avec la Guinée Bissau ;

un autre préalable important est la révision des projets d'éducation et de formation dans la perspective de leur adéquation par rapport aux nouvelles priorités, d'une plus grande efficacité dans sa mise en œuvre et de l'identification de nouveaux champs d'action et de coopération.

A cet égard, le MECT va promouvoir au cours du deuxième trimestre de 2000, une rencontre avec les partenaires internationaux, avec la plus grande participation possible de diverses organisations nationales pour une révision des projets déjà approuvés afin de les adapter à la situation actuelle, de garantir une plus grande efficacité et transparence dans la mise en œuvre et assurer une gestion participative avec l'absorption de maximum de processus et des résultats par le tissu institutionnel de ce secteur.

7. APPROCHE, PRINCIPES ET RESSOURCES

Quatre principes fondamentaux vont orienter l'action du gouvernement dans le secteur de l'éducation et de la formation (i) l'approche globale de tout le secteur de l'éducation et de la formation en privilégiant tout de même l'enseignement de base dans les prochaines années ; (ii) la participation réelle des acteurs et des organisations nationales d'éducation et la formation dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes d'éducation et de formation (iii) un partenariat efficace et crédible grâce à la participation des représentants de la société civile et de la coopération internationale dans la conception, le financement, l'exécution et l'évaluation des programmes et projets d'éducation et de formation (iv) la transparence des procédures pour améliorer la gestion et renforcer la confiance mutuelle de tous les intervenants dans la tâche de fournir plus et une meilleure éducation et une formation aux citoyens de la Guinée Bissau.

La globalité de l'approche et les principes mis en avant devront avoir des résultats concrets dans les structures d'exécution et le comportement de tous les acteurs. Les ressources proviendront du Budget général de l'Etat, des économies résultant d'une gestion plus efficace des ressources mises à la disposition par la coopération internationale laquelle nous souhaitons voir renforcée avec de nouveaux partenaires et des ressources additionnelles qui seront justifiées par un véritable partenariat.

A cet égard, le MECT propose aux partenaires de développement de la Guinée Bissau, dont les projets ou programmes ont une incidence sur l'éducation et sur la formation, de s'organiser au niveau de leurs représentations à Bissau pour l'échange d'informations, le suivi des actions et un dialogue régulier avec le gouvernement, via le MECT, le Ministre des finances et le Ministère des Affaires Etrangères et des Communautés.

L'approche préconisée et les méthodes de travail des équipes de projets devront mener au renforcement technique et professionnel afin que les futurs programmes d'investissement dans le secteur soient mis en œuvre par les services permanents du Ministère, sans nécessité de créer des unités autonomes de coordination.

Cette approche pourra faciliter la connaissance de la situation, l'esquisse de stratégies convergentes dans l'intérêt de la Guinée Bissau et de ses partenaires et contribuer à la conception au financement et l'exécution efficace des projets ou programmes, outre contribuer à la préparation d'une intervention à long terme dans le secteur.

Les réunions de concertation entre les partenaires au niveau local pourront se tenir sur une base mensuelle et trimestrielle, alors que les rencontres d'évaluation et de rectification avec une participation éventuelle du personnel de sièges des organismes partenaires pourraient avoir lieu une fois par an.

8. CONCLUSION

Cette déclaration de politique présente une vision du proche avenir que le gouvernement de Guinée Bissau a du secteur de l'éducation et de la formation, identifie des objectifs réalistes, se penche sur les éventuelles sources de financement, esquisse des stratégies et suggère des mécanismes simples de coordination permanente entre les partenaires internes et externes.

Une fois la stabilité politique et sociale assurée, on espère que les énergies internes vont se mobiliser et seront appuyées par les amis extérieurs de la Guinée Bissau pour affronter la question structurale la plus importante du pays le développement d'un système éducatif efficace sur le plan interne et externe.

Certaines des actions supposent au préalable la réalisation ou l'approbation d'analyses et d'études spécifiques pour appuyer la prise de décisions qui seront pertinentes du point de vue technique et économique . Le MECT précise que certaines de ces études pourront être financées dans le cadre de projet en cours et d'autres avec de modestes moyens additionnels.

L'évaluation de l'enseignement de base actuel organisé en deux cycles, le financement de l'éducation et de la formation, avec un accent mis sur les salaires du personnel enseignant et les facteurs de qualité, la situation de l'enseignement secondaire général et professionnel en relation avec le marché du travail et l'éducation préscolaire sont des exemples des tâches qui devront apporter des changements significatifs dans le système.

Cette déclaration de politique pourrait paraître incomplète pour n'avoir pas abordé certains aspects importants du système éducatif national. Celui qui pense ainsi a raison, mais notre option est consciente. Nous ne voulons pas remettre au lendemain ce que nous pouvons faire le jour même et nous pourrions toujours compléter ou corriger l'action sans manquer de faire ce qui est urgent et possible, même lorsque cela paraît difficile.

Le secret du succès cependant réside peut être dans un réseau de partenariat bien organisé dans le cadre duquel un sens élevé du bien public, la participation et la transparence justifient la solidarité et stimulent la compétence et la responsabilité.

Il s'agit d'essayer constamment d'être à la hauteur des promesses d'indépendance et de solidarité entre les nations car l'édification d'un système éducatif efficace et crédible en Guinée Bissau est une nécessité urgente et un devoir patriotique.

Bissau, avril 2000

